

SERVICE ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL 2018
COMMUNE DE CHAMBLY



CHAMBLY

1. **Présentation**
2. **Caractérisation technique du service**
 - 2.1. **Présentation du territoire desservi**
 - 2.2. **Estimation de la population desservie – Indicateur D.201.0**
 - 2.3. **Nombre d’abonnements**
 - 2.4. **Nombre d’autorisations de déversements d’effluents industriels – Indicateur D.202.0**
 - 2.5. **Linéaire de réseaux de collecte**
 - 2.6. **Identification des ouvrages d’épuration – Indicateur D.203.0**
 - 2.7. **Quantité de boues issues des ouvrages d’épuration – Indicateur D.203.0**
3. **Tarifification de l’assainissement et recettes de service**
 - 3.1. **Présentation des modalités de tarification et des frais d’accès**
 - 3.2. **Présentation d’une facture d’assainissement**
 - 3.3. **Montants des recettes d’exploitation**
4. **Indicateurs de performance**
 - 4.1. **Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif – Indicateur P.201.1**
 - 4.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – Indicateur P.202.2**
 - 4.3. **Conformité de la collecte des effluents – Indicateur P.203.3**
 - 4.4. **Conformité des équipements des stations d’épuration – Indicateur P.204.3**
 - 4.5. **Conformité de la performance des ouvrages d’épuration – Indicateur P.205.3**
 - 4.6. **Taux de boues évacuées selon les filières liées à la réglementation – Indicateur P.206.3**
 - 4.7. **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers – Indicateur P.251.1**
 - 4.8. **Points noirs du réseau de collecte – Indicateur P.252.2**
 - 4.9. **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte – Indicateur P.253.2**
 - 4.10. **Conformité des performances des équipements d’épuration – Indicateur P.254.3**
 - 4.11. **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel – Indicateur P.255.3**
 - 4.12. **Durée d’extinction de la dette de la collectivité – Indicateur P.256.2**
 - 4.13. **Taux d’impayés sur les facture de l’année précédente – Indicateur P.257.0**
 - 4.14. **Existence d’un dispositif de mémorisation des réclamations ; Taux de réclamations – Indicateur P.258.1**
5. **Financement des investissements**
 - 5.1. **Montants financiers des travaux**
 - 5.2. **Etat de la dette du service**
 - 5.3. **Amortissements**
 - 5.4. **Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**
 - 5.5. **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l’assemblée délibérante au cours du dernier exercice**
6. **Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau**
 - 6.1. **Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**
 - 6.2. **Opération de coopération décentralisée (cf L-1115-1-1 du CGCT)**

1. Présentation

Service de Chambly - collecte

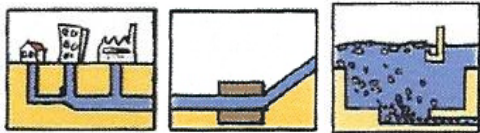
Compétence collecte antérieurement exercée par la commune de Chambly.

Ce service en régie ne faisait donc pas l'objet d'un Rapport Annuel du Délégué sur lequel s'appuie communément la rédaction du RPQS.

Eaux usées renvoyées vers la station d'épuration de Persan gérée par le SIA Persan Beaumont et Environ (SIAPBE).

2. Caractérisation technique du service

2.1. Présentation du territoire desservi



Mode de gestion du service : Régie

- Nom du prestataire : Prestation VOTP / STPE
- Date de fin (échéance) du contrat : 31/12/2018

2.2. Estimation de la population desservie – Indicateur D.201.0



Le service public d'assainissement collectif dessert 10 034 habitants.

2.3. Nombre d'abonnements

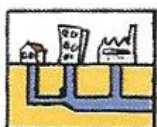
Nombre d'abonnés : 3 850 clients

2.4. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels – Indicateur D.202.0



Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique au 31/12/2017 : **(donnée non communiquée + cf. SIA Persan-Beaumont)**

2.5. Linéaire de réseaux de collecte



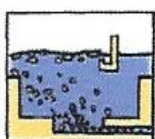
Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :
31,7 km de réseau séparatif d'eaux usées.

Les canalisations, branchements et équipements

Canalisations	
Longueur totale du réseau (en km)	31,7
Canalisations des eaux usées (ml)	31 745
<i>dont Eaux usées (ml)</i>	1 463
<i>dont Eaux pluviales (ml)</i>	30 282
Branchements	
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	0
Ouvrages annexes	
Nombre de regards	0

(données 2014)

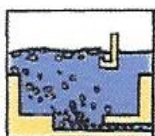
2.6. Identification des ouvrages d'épuration – Indicateur D.203.0



Nombre de stations d'épuration : 0 (Station d'épuration de Persan)

Capacité d'épuration : 45 000 EH / Volume traité : + de 2 000 000 m³ (Pour Chambly uniquement 419 198 m³)

2.7. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration – Indicateur D.203.0



Cf. rapport SIAPBE

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Présentation des modalités de tarification et des frais d'accès



En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau.

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc...).

Références des délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération antérieure communale au 19/6/2017.

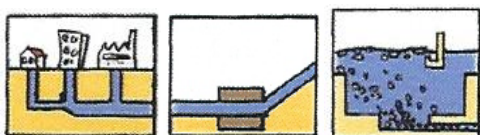
3.2. Présentation d'une facture d'assainissement



Part collecte uniquement.

Chambly	m ³	Prix	Montant au 01/01/2018
Part collectivité (s)	120	0,7500	90,00
TOTAL € TTC	120	0,7500	90,00

3.3. Montants des recettes d'exploitation



Etat détaillé des produits pour la collectivité

Données Non Disponibles.

4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif – Indicateur P.201.1



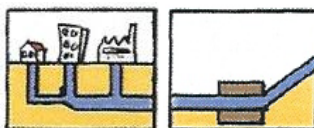
Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Nombre d'abonnés desservis} = \text{Nombre d'abonnés potentiels}$$

Pour l'année 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{Nombre d'abonnés desservis} \times 100}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} = 100 \%$$

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – Indicateur P.202.2



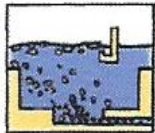
Donnée non communiquée.

4.3. Conformité de la collecte des effluents – Indicateur P203.3



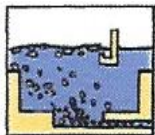
Donnée non communiquée.

4.4. Conformité des équipements des stations d'épuration – Indicateur P.204.3



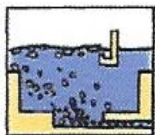
STEP DE PERSAN (cf. rapport SIA Persan Beaumont et Environ)
SANS OBJET

4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration – Indicateur P.205.3



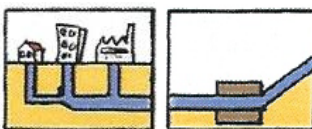
STEP DE PERSAN (cf. rapport SIA Persan Beaumont et Environ)
SANS OBJET

4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation – Indicateur P.206.3



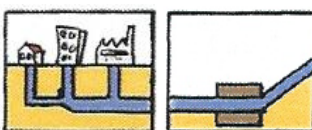
STEP DE PERSAN (cf. rapport SIA Persan Beaumont et Environ)
SANS OBJET

4.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers – Indicateur P.251.1



Donnée non communiquée.

4.8. Points noirs du réseau de collecte – Indicateur P.252.2



Donnée non communiquée.

4.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte – Indicateur P.253.2

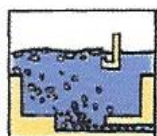


Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est :

$$\frac{(L_{2006} + L_{2007} + L_{2008} + L_{2009} + L_{2010}) \times 100}{5 \times \text{Linéaire du réseau de collecte}} = 0 \%$$

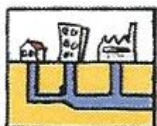
4.10. Conformité des performances des équipements d'épuration – Indicateur P.254.3



STEP DE PERSAN (cf. rapport SIA Persan Beaumont et Environ)

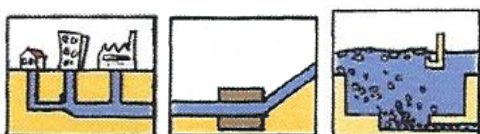
SANS OBJET

4.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel – Indicateur P.255.3



Donnée non communiquée

4.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité – Indicateur P.256.2



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

La durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12}}{\text{Epargne brute annuelle}} = 0 \text{ an}$$

4.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente – Indicateur P.257.0



Donnée non communiquée.

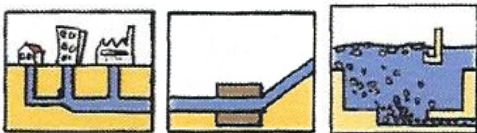
4.14. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations ; Taux de réclamations – Indicateur P.258.1



Donnée non communiquée.

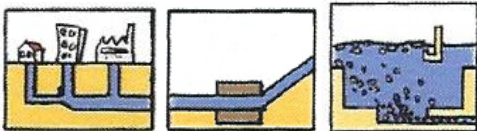
5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers des travaux



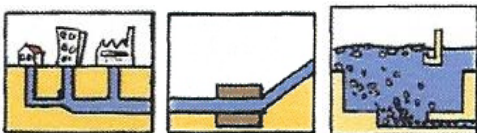
Données non communiquées.

5.2. Etat de la dette du service



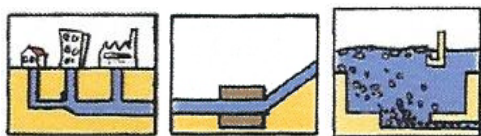
Pas de données 2018.

5.3. Amortissements



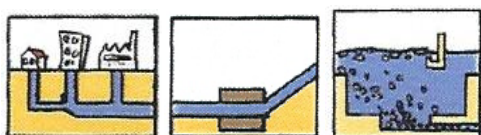
Pour l'année, la dotation aux amortissements a été de 0 €.

5.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Donnée non communiquée.

5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet

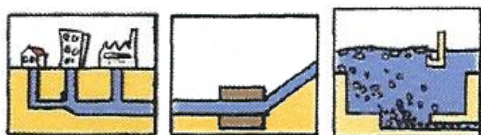
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité – Indicateur P.207.0



Donnée non communiquée.

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf L-1115-1-1 du CGCT)



Sans objet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20191014-141019-DCII-1-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2019

Affichage : 16/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation